

Le Passe Navigo Senior à demi-tarif pour tous les Franciliens de plus de 65 ans non bénéficiaires de la carte Améthyste

Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, a décidé de mettre en place un nouveau forfait « Navigo Senior » annuel à un tarif de 37,60 € par mois (soit 50% du tarif du passe Navigo). Ce nouveau titre de transport sera disponible pour tous les Franciliens de plus de 65 ans qui aujourd'hui ne bénéficient pas de la carte Améthyste. Ce nouveau forfait sera mis en place d'ici la fin de l'année 2019.

« Aujourd'hui les Franciliens de plus de 65 ans et payant des impôts sont les grands oubliés de la tarification des transports en commun. Ils n'ont droit à rien, contrairement aux jeunes avec Imagine'R ou aux actifs avec le remboursement employeur. Comme je m'y étais engagée lors de la campagne de 2015, j'ai décidé de mettre fin à cette injustice tarifaire et de rendre du pouvoir d'achat aux Franciliens en créant dès cette année un nouveau forfait Navigo Senior permettant de se déplacer dans toute la région en ne payant chaque mois que la moitié d'un Navigo. », Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités.

120 000 personnes concernées aujourd'hui

En plus des 265 000 bénéficiaires d'un forfait Améthyste (réductions sous condition de ressources), 120 000 Franciliens de plus de 65 ans utilisent un forfait Navigo chaque année. Grâce à ce nouveau forfait, ils pourront bénéficier rapidement d'une réduction importante du coût de leurs déplacements en transport en commun. Au-delà de ces premiers bénéficiaires, la réduction a également vocation à inciter de nombreux Franciliens à privilégier les transports en commun plutôt que leurs véhicules individuels.

Le coût de la mesure est estimé pouvant aller jusqu'à 40 millions d'euros.

Les modalités sont les suivantes :

- Le dispositif est régional pour plus de visibilité ;
- Île-de-France mobilités met en place un forfait annuel qui peut être payé mensuellement à 50% soit 37,60€ par mois
- Ce forfait annuel peut être suspendu facilement en cas de non utilisation prolongée.

Ce nouveau forfait ne remet pas en cause le dispositif Améthyste destiné aux retraités non imposables et distribué par les départements en lien avec Île-de-France Mobilités, dans le cadre de leurs compétences en matière sociale.

Contacts Presse

→ Sébastien Mabillet : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabillet@iledefrance-mobilites.fr

→ Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr